

Près d'un tiers de l'or africain s'envole illégalement vers les Emirats avant d'être exporté vers d'autres pays, dont la Suisse, dévoile Swissaid. L'ONG exige des mesures contre cette contrebande

L'OR AFRICAÏN S'ÉVAPORE

GUY ZURKINDEN

Matières premières ▶ Quatre cent trente-cinq tonnes, d'une valeur de 31 milliards de dollars. C'est la quantité d'or qui a quitté clandestinement le continent africain en 2022, selon une étude publiée ce jeudi 29 mai par Swissaid. Une partie de ce minerai exporté en douce a probablement atterri en Suisse, après un passage par les Emirats arabes unis. Une réalité problématique, car l'or de contrebande est souvent lié à de graves violations de droits humains, voire au financement de conflits armés. L'ONG helvétique exige des mesures de la part de tous les acteurs de la branche – Etats importateurs et exportateurs ainsi que sociétés privées. La Suisse, plaque tournante de ce business, est sommée d'agir.

Des tonnes sous le manteau

Entre un quart et un tiers de l'or produit dans le monde provient d'Afrique. Pour éclairer cette filière en expansion, réputée pour son opacité, les chercheurs de Swissaid ont croisé les données des pays producteurs avec celles des Etats importateurs, sur plus de dix ans. La conclusion de cette enquête inédite? Entre 32 et 41% de ce précieux métal n'est pas déclaré. «Nous avons été surpris par l'ampleur du phénomène. Chaque jour, plus d'une tonne d'or quitte le continent sous les radars», souligne Marc Ummel, responsable du secteur matières premières chez Swissaid et un des auteurs de l'enquête. Ce minerai de contrebande est extrait dans des mines artisanales, responsables de plus de la moitié de la production aurifère sur le continent, précise le chercheur. Entre 2012 et 2022, le volume de cet or clandestin a plus que doublé. Avec de lourdes conséquences à la clé: «Les Etats africains ne perçoivent aucun revenu sur ces flux illégaux. Et l'absence de contrôle implique un risque accru de travail forcé,



L'or de contrebande qui transite depuis l'Afrique par les Emirats arabes unis est souvent lié à de graves violations de droits humains, voire au financement de conflits armés. KEYSTONE

de travail des enfants, de pollutions, notamment au mercure, d'atteintes à la santé ou de décès des travailleurs, sans oublier le financement de groupes armés», pointe Marc Ummel.

De Dubaï à la Suisse

La grande majorité de l'or africain quitte le continent à destination des Emirats arabes unis, de la Suisse et de l'Inde, qui absorbent 80% de ces exportations. Quant au métal de contrebande, il s'envole presque toujours vers les Emirats. «En 2022, le royaume du Golfe a importé 405 tonnes d'or africain non déclaré», indique Marc Ummel. Le minerai est transporté par avion, la plupart du temps

en cabine, et débarqué à Dubaï, plaque tournante de ce business illégal.

La Suisse, qui abrite quatre des neuf plus grandes raffineries d'or au monde, est un acteur majeur du secteur. En 2022, la Confédération a importé 2410 tonnes de métal jaune dont 267 en provenance d'Afrique. Dans son enquête, Swissaid n'a pas trouvé d'indice lui permettant d'affirmer qu'une partie de ces importations directes auraient échappé au circuit légal. Mais l'ONG pointe un problème de taille. Entre 2012 et 2022, 1670 tonnes d'or en provenance des Emirats sont arrivées sur territoire helvétique. En raison des failles de la législation suisse,

cet or est considéré comme émirati et n'affiche pas son origine africaine. Un flou artistique problématique: «Il est probable qu'une partie de ce métal est issue de la contrebande, produite en violation des droits humains ou liée au financement de groupes armés», souligne Marc Ummel. Et de citer l'exemple de la société Valcambi. En 2023, la principale société de raffinage helvétique a été épinglée par des médias pour ses liens avec la sulfureuse entreprise Kaloti, basée à Dubaï et connue pour commercialiser de l'or issu de zones de guerre. «Il est temps que la Suisse impose de la transparence, durcisse les contrôles et les sanctions», relève le cher-

cheur. Une thématique au cœur de la révision de la loi sur les douanes débattue au parlement (lire ci-dessous).

Contacté par *Le Courrier*, Christoph Wild, président de l'Association suisse des fabricants et commerçants de métaux précieux (ASFCMP), qui regroupe les principales sociétés helvétiques de raffinage, insiste sur les progrès réalisés. «Nos membres n'importent plus d'or de Dubaï», souligne M. Wild. Une affirmation qui ne vaut pas pour Valcambi, sortie de la faitière l'an dernier. «La chaîne de l'or compte de nombreux acteurs. Il très compliqué pour un raffineur suisse d'avoir accès à tous les échelons de la chaîne de

production, notamment dans le cas des mines artisanales», ajoute le président de l'ASFCMP. Et d'ajouter: «Pour notre association, l'or d'origine douteuse n'a pas sa place en Suisse.» La faitière soutient le durcissement



«Pour notre association, l'or d'origine douteuse n'a pas sa place en Suisse»
Christoph Wild

de la loi sur les douanes, une évolution saluée par Swissaid.

«Les solutions existent»

Pour l'ONG, mettre fin au commerce illicite d'or africain requiert un engagement de l'ensemble des acteurs, Etats comme sociétés privées. Les solutions passent par la régularisation et le contrôle des mines artisanales, mais aussi par une surveillance renforcée de la poignée d'aéroports où transite la majeure part du minerai. Autre volet d'action: le renforcement des lois sur la transparence et sur le devoir de diligence dans les pays importateurs. «Des millions de petits orpailleurs prennent quotidiennement des risques pour faire vivre leur famille. Ce n'est pas en interdisant leur gagne-pain qu'on résoudra le problème. Mais en leur permettant de l'exercer dans de bonnes conditions et d'en retirer un revenu digne», plaide Marc Ummel. I

VERS UNE MEILLEURE TRAÇABILITÉ DE L'OR?

La société civile réclame qu'une meilleure traçabilité de l'or soit introduite dans le cadre de la révision de la loi sur les douanes, en discussion au parlement. La faitière des métaux précieux soutient également un durcissement législatif. En Suisse, les lacunes de la législation sur le commerce de l'or sont connues depuis longtemps.

Le Conseil fédéral reconnaissait en 2018 dans un rapport consacré au métal précieux qu'il fallait «agir au niveau de la transparence et des chaînes d'approvisionnement de l'or» pour garantir sa traçabilité. Deux ans plus tard, le Contrôle fédéral des finances constatait lui aussi des lacunes.

En 2023, la tension monte d'un cran. Dans une lettre adressée à la Suisse, des rapporteuses spéciales des Nations unies affirment que les informations qu'ils ont reçues «suggèrent que la Suisse utilise son territoire d'une manière qui a des effets prévisibles et

négatifs sur la jouissance effective des droits de l'homme dans les pays où l'or est extrait». Les expertes relèvent les lacunes politiques et réglementaires. «En tant que plaque tournante mondiale du raffinage de l'or, nous sommes préoccupés par le fait que la Suisse ne dispose pas d'un système de traçabilité adéquat», écrivent-ils.

En réponse, le Conseil fédéral a indiqué qu'il renforcerait le cadre juridique dans le cadre de la révision du droit sur les douanes. Celle-ci est en discussion au parlement. «Cela touche notamment le régime des sanctions, aujourd'hui extrêmement faibles. Mais il faut surtout renforcer les exigences en termes de contrôle et de traçabilité, pour obliger les importateurs à être plus transparents sur la chaîne d'approvisionnement», explique Marc Ummel. L'ONG a le soutien de l'Association suisse des fabricants et commer-

«En tant que plaque tournante mondiale du raffinage de l'or, nous sommes préoccupés par le fait que la Suisse ne dispose pas d'un système de traçabilité adéquat»

Rapport des Nations unies

çants de métaux précieux (ASFCMP), la faitière des raffineries. «Cela peut paraître surprenant, quand on voit que d'autres secteurs bloquent quand il s'agit de durcir la loi. Mais la branche de l'or s'est rendu compte que c'est une question de crédibilité. Tout le monde sait aujourd'hui que les contrôles sont insuffisants», relève Marc Ummel.

Pour Christoph Wild, président de l'ASFCMP, ce durcissement législatif est nécessaire afin de garantir une chaîne d'approvisionnement durable tout en préservant la compétitivité de la Suisse. La faitière soutient quatre amendements visant à accroître la transparence, les obligations de diligence, les contrôles, la communication et les sanctions. «Lorsque la branche mène ses contrôles sur une base volontaire, on ne la croit pas. Nous voulons que la transparence et les contrôles soient inscrits dans la loi, qu'une entité indépendante puisse nous surveiller

et mettre en place des sanctions plus élevées en cas de violation, et le communiquer le cas échéant», plaide-t-il.

Les amendements soutenus de concert par la société civile et la faitière de l'or n'ont pas passé la rampe du Conseil national, rejetés par la majorité droite. «Peut-être que nous avons manqué de temps pour convaincre tout le monde. Ces propositions étaient portées par des élus de gauche et je pense que la droite s'y est opposée par réflexe», commente Christoph Wild. Une observatrice constate que les élus étaient mal préparés. La révision de la loi sur les douanes cumule près de 500 pages et touche de nombreux domaines, une situation exceptionnelle. Le dossier devrait être débattu au Conseil des Etats cet automne. «Nous espérons convaincre le centre et la droite pour cette étape», conclut Christoph Wild.

SOPHIE DUPONT